

quante, qu'il fallait choisir les magistrats et composer les jurys ; car tous les catholiques avaient été dépouillés de leurs droits politiques. La province paisible et sans résistance, fut livrée à une horrible oppression. L'histoire n'offre aucun exemple d'une aussi criante injustice.

BANCROFT.

Le duc de Kent et un soldat français

Le duc de Kent estimait beaucoup un soldat de son régiment nommé Rose ou La Rose. C'était un français, dont il connaissait la bravoure à toute épreuve. Mais le sieur La Rose, ne prisant guère la discipline allemande à laquelle il était soumis, prit un jour la clef des champs. Ce fut le duc de Kent lui-même qui l'arrêta à la Pointe-aux-Trembles. Le déserteur était à table, lorsque le prince, accompagné d'une escorte, le surprit.

— Vous êtes heureux, monseigneur, dit La Rose, que je sois sans armes, car je prends le ciel à témoin que, si j'avais un pistolet, je vous ferais sauter la cervelle.

La Rose fut condamné à recevoir neuf-cent quarante-vingt-neuf coups de fouet, le *maximum* alloué par le code militaire anglais (*Mutiny Act*). Il subit le supplice atroce, sans sourciller, repoussa avec dédain ceux qui voulaient l'aider à mettre ses habits après cet horrible châtiment, et se tournant vers le prince, il lui dit en se frappant le front du doigt :

— C'est du plomb, monseigneur, et non du fouet, qu'il faut pour dompter un soldat français.

La Rose méritait, certainement, la mort ; mais on rapporte que le duc de Kent n'avait jamais pu se résoudre à le faire mourir.

P.-A. DE GASPÉ.

Belle conduite de l'hon. Letellier de St-Just

Voici un trait qui peint bien le caractère de M. Letellier de St-Just, et qui fait voir que sa vie agissante et militante n'avait pas tari en lui les sentiments affectueux et doux, comme il n'arrive que trop souvent dans la carrière politique. Il revenait de Rimouski, avec le nouveau député de l'Islet, après avoir contribué à l'élection du Dr Fiset, en 1872. Comme il passait à la Rivière-du-Loup, en vue du steamer en partance pour le Saguenay, son compagnon de voyage lui proposa d'y pousser une pointe, pour aider le candidat libéral qui se présentait en opposition à M. William Evan Price, frère du sénateur David Price, tout-puissant dans le comté.

Après plusieurs minutes de silence, M. Letellier répondit à son ami : " Non, je n'irai pas, je ne puis pas oublier que mon ami David Price, dans une de mes élections, m'a envoyé, de lui-même et à ses frais, une goélette du Saguenay, pour transporter à la Rivière Ouelle mes voteurs absents. — Puis, fouettant les chevaux, il s'éloigna de la tentation. " J'admire," ajouta-t-il, " la belle réponse que mon ami l'honnête M. Barry m'a faite en une même occasion : — *Mon cœur est plus fort que ma politique.* "

P.-B. CASGRAIN.

M. Letellier de Saint-Just et son cocher

L'honorable Letellier de Saint-Just, traitait ses domestiques et ses employés d'une façon telle qu'ils lui restaient attachés pour toujours.

En voici un exemple entre bien d'autres.

Quelques jours après avoir quitté Spencer-Wood, il s'était fait conduire au débarcadère par son fidèle cocher Louis Caron, qui l'aimait autant qu'il en était aimé, et dont il était sur le point de se séparer. Louis lui fit ses adieux, en ajoutant combien il regrettait que ce fût la dernière fois qu'il menait un si bon maître. " Louis, lui dit M. Letellier, qui dès lors prévoyait que sa fin n'était pas éloignée, la prochaine fois que vous me mènerez, je ne vous verrai pas. " Cette parole alla au cœur de Louis : le bon domestique comprit que c'était une manière indirecte de lui demander de le conduire en terre ; et il se le promit en lui-

même. Aussi dès qu'il apprit la mort de M. Letellier, il alla trouver le chef du département dont il dépendait (car depuis peu il avait obtenu un emploi de messenger), et il lui demanda la permission de se rendre à la Rivière-Ouelle pour les funérailles. Après avoir raconté l'incident dont nous venons de parler, il ajouta : " Je ne puis me dispenser d'aller rendre le dernier devoir à mon ancien maître. Il faut que vous m'accordiez cette faveur ; car, malgré que je sois pauvre et que je n'aie que mon humble emploi pour vivre, moi et ma famille, je le sacrifierais plutôt que de n'y pas aller. " En effet, ce fut le bon Louis Caron qui conduisit le char funèbre aux obsèques de M. Letellier.

P.-B. CASGRAIN.

Salaberry fait respecter notre nationalité

Dès l'âge de 14 ans, notre grand héros, de Salaberry, prit du service dans l'armée anglaise. A 16 ans il partait déjà pour les Indes Occidentales. Il fit rapidement son chemin, devint lieutenant, puis capitaine. Pendant sa lieutenance il lui arriva une aventure qui démontre sa bravoure. Voici comment M. de Gaspé raconte ce fait :

" Les officiers du soixantième régiment, dans lequel Salaberry était lieutenant, appartenaient à différentes nationalités. Il y avait des Anglais, des Prussiens, des Suisses, des Hanovriens et deux Canadiens-français, les lieutenants de Salaberry et Des Rivières. C'était chose assez difficile de maintenir la paix parmi eux ; les Allemands surtout étaient portés à la querelle ; excellents duellistes, ils étaient de dangereux antagonistes. Un matin, Salaberry était à déjeuner avec quelques-uns de ses frères d'armes, quand entre l'un des Allemands qui le regarde et lui dit d'un air de mépris : — " Je viens justement d'expédier un Canadien français dans l'autre monde, " faisant par là allusion à Des Rivières qu'il venait de tuer en duel.

" Salaberry bondit sur son siège ; mais, reprenant son sang-froid, il dit : — " Nous allons finir le déjeuner, et alors vous aurez le plaisir d'en expédier un autre. "

" Ils se battirent, comme c'était alors la coutume, à l'arme blanche. Tous deux firent preuve d'une grande adresse, et le combat fut long et obstiné. Salaberry était très-jeune ; son adversaire, plus âgé, était un rude champion. Le premier reçut une blessure au front dont la cicatrice ne s'est jamais effacée. Comme il saignait abondamment et que le sang lui interceptait la vue, ses amis voulurent faire cesser le combat ; mais il refusa. S'étant attaché un mouchoir autour de la tête, le combat recommença avec encore plus d'acharnement. A la fin, son adversaire tomba mortellement blessé, et la plupart dirent qu'il n'avait eu que ce qu'il méritait. "

Ce duel mit pour toujours de Salaberry à l'abri des insultes ; il avait fait ses preuves.

L.-O. DAVID.

Les fraters au Canada

On appelait *fraters* des charlatans qui se faisaient passer pour médecins ou chirurgiens au commencement du siècle. On nommait de même, par ironie, les mauvais médecins.

Tous les *fraters* que j'ai connus pendant mon enfance, donnaient des pilules si grosses qu'il fallait les fendre en quatre pour les avaler ; ce qui ne les empêchait pas de guérir souvent les malades. Les habitants proclamaient hautement que les *fraters* étaient de fins chirurgiens, que c'était plaisir d'avoir affaire à eux, qu'ils vous purgeaient un homme sans réplique. Nos médecins, dans ce siècle de progrès, considérant la bile comme un mythe, n'administrent, en conséquence, que des globules imperceptibles, ce qui ne les empêche pas de guérir aussi de temps à autre leurs malades ; et le monde est satisfait.

Une petite anecdote d'un *frater* trouve assez naturellement sa place ici. Une servante canadienne de lady Dorchester ayant pris, un soir, un remède de son docteur français (tous les *fraters* étaient français) tomba

dans des convulsions épouvantables. Grand fut l'émoi au Château Saint-Louis. L'on manda, au plus vite, le médecin de la famille du Gouverneur, lequel déclara ne pouvoir rien prescrire avant de savoir ce que la malheureuse avait avalé. Lord Dorchester court au devant du *frater* que l'on avait envoyé quérir en toute hâte et lui dit : Mais qu'avez-vous fait prendre à cette pauvre fille ? elle se meurt !

— Ce sont, mon gouverneur, dit l'Esculape, de bons petits remèdes anglais, que je ne connais pas.

Cet Esculape avait nom Soupirant.

N'importe ; le médecin du château réussit à sauver la jeune fille malgré les bons petits remèdes anglais que le *frater* lui avait administrés sans les connaître. La réponse plus que naïve du Dr Soupirant fit pendant six mois l'amusement des citoyens de la ville de Québec.

P.-A. DE GASPÉ.

Scène électorale d'autrefois

Lors des élections fédérales de 1867, l'hon. Chapais vint se présenter aux suffrages du comté de Kamouraska, avec un prestige plus éclatant que jamais, et suffisant, suivant lui, pour lui permettre de briguer à la fois les deux mandats, tant à la Chambre des Communes qu'à l'Assemblée Législative. L'entente par faite entre le gouvernement d'Ottawa et celui de Québec avait fait fixer le même jour pour les deux élections. M. Chapais se présentait au fédéral et au local. Il avait comme adversaires, M. Letellier pour Ottawa, et M. Pelletier, maintenant sénateur, pour Québec. En détachant quelques voix parmi les conservateurs dont il était aimé, M. Pelletier donnait à la lutte une tournure alarmante pour le ministre, vu l'état toujours balancé des partis.

Ce fut en ces circonstances que l'officier-rapporteur, proche parent de M. Chapais, crut devoir prendre sur lui de défranchiser trois localités, connues par la prépondérance du vote libéral, entre autres l'importante paroisse de Saint-Pascal. Cet officier croyait voir l'omission de certaines formalités dans la confection des listes électorales de ces endroits, ce qui suffisait, suivant lui, pour écarter les électeurs. Ce même officier, non seulement s'était rendu suspect de partialité, mais dans le fort de la lutte commencée depuis quelque temps avec vigueur, il avait insulté publiquement les libéraux par une démonstration significative de son dessein, et aussi provocante que risible. Au chef-lieu du comté, dans le village de Kamouraska, il avait promené lui-même, en plein jour sa vache ornée de rubans bleus attachés aux cornes, tandis qu'elle traînait à la queue un long ruban rouge. C'était plus qu'il n'en fallait pour exaspérer les esprits déjà chauffés à blanc, chez des électeurs injustement menacés d'être privés de leur franchise. Aussi, lors de la présentation des candidats, un très grand nombre d'électeurs se trouvèrent présents, et divisés en deux masses, déterminés les uns à procéder à l'élection, les autres à l'empêcher si l'on persistait à défranchiser les électeurs des trois paroisses. L'officier-rapporteur ayant déclaré qu'il n'accorderait pas de *polls* dans ces endroits, il s'ensuivit une bagarre générale et une bataille sanglante. On le précipita du *husting*, et il ne dut son salut qu'à la protection de quelques libéraux qui le firent évader secrètement. Dans la mêlée, plusieurs furent blessés, quelques-uns même le furent dangereusement, et restèrent sur le carreau. Les partisans de M. Chapais furent mis en déroute complète, et lui-même dut se réfugier dans un *cabaneau* destiné à un tout autre usage, où il demeura blotti pendant plusieurs heures. Les révoltés se vengèrent de l'officier-rapporteur par des avanies, qu'il dut subir à sa honte, et ils le forcèrent à remettre les brefs d'élection entre leurs mains, ce qui empêcha la double élection. Cet incident produisit une vive sensation. La Chambre fédérale ordonna une enquête sur cette violation de ses privilèges. Elle finit par censurer l'officier-rapporteur, et le déclara indigne d'être choisi comme tel dans l'avenir. Le comté fut défranchisé pendant dix-huit mois.

P.-B. CASGRAIN.